

TRAIL DES ECRINS

15 juin 2024

RÈGLEMENT DES SIX ÉPREUVES

La Trans'Ecrins, 57 Km, 3400m de D+

Le Duo des Ecrins 57 Km, 3400m de D+

Le Trail des Ecrins 34 Km 2200m de D+

Le Trail du Vallon 24 Km 1400m de D+

La Vallouissette 12 Km 450m de D+

Article 1 : ORGANISATION

Sous l'égide du club Ecrins Trail Running, en collaboration avec l'ES Vallouise, Run Alpin, le comité des fêtes, la commune de Vallouise-Pelvoux, Puy St Vincent et la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, organisent le 16 juin 2024, le Grand Trail des Ecrins sur une journée avec 4 courses : **le samedi 15 Juin** la Trans'Ecrins, le Duo des Ecrins, le Trail des Ecrins, le Trail du Vallon et la Vallouissette, ainsi que les courses enfants.

Catégories Trans'Ecrins

Masters	MA	1989 et avant
Seniors	SE	1990 à 2001
Espoirs	ES	2002 à 2004

Catégories Le Trail du Vallon

Masters	VE	1989 et avant
Seniors	SE	1990 à 2001
Espoirs	ES	2002 à 2004

Catégories Le Trail des Ecrins

Masters	VE	1989 et avant
Seniors	SE	1990 à 2001
Espoirs	ES	2002 à 2004

Catégorie Vallouissette

Masters	VE	1989 et avant
---------	----	---------------

Seniors	SE	1990 à 2001
Espoirs	ES	2002 à 2004
Juniors	JU	2005 et 2006
Cadets	CA	2007 et 2008

Article 2 : CONDITION D'ADMISSION

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence FFA, FIDAL (licence italienne), FSGT Athlé, FSCT Athlé, UFOLEP Athlé, en cours de validité et les non licenciés un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie, même pour les marcheurs sur le trail de la Vallouise uniquement. Pour les inscriptions sur place, si dossard disponible présentation d'une licence citée ci dessus ou d'un certificat médical concernant l'athlétisme en compétition ce dernier sera conservé un an par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident, il ne sera pas retourné. En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents pas de dossard possible.

Article 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions pourront être prises sur le site AS2PIC.ORG ou le bulletin est téléchargeable sur <http://www.grand-trail-des-ecrins.com> et à envoyer à Marion GENTA 9 RUE DU GRANIT DU PELVOUX 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE mail : inscriptionsgte@gmail.com

Droit d'inscription :

1/ La Trans'Ecrins, 57 Km, 3300m de D+ : Formule à 55 € 65 € après le 05/05/2024). comprenant le dossard, le ravitaillement solide de l'arrivée, les ravitaillements liquides et solides de course, un cadeau d'accueil et un tee-shirt finisher.

2/ Le Duo des Ecrins 57 Km, 3300m de D+ Formule à 55 € par coureur (65 € après le 05/05/2024). comprenant le dossard, le ravitaillement solide de l'arrivée, les ravitaillements liquides et solides de course, un cadeau d'accueil et un tee-shirt finisher.

3 / Le Trail des Ecrins 34 Km 2200m de D+ Formule à 45 € (50€ après le 05/05/2024) : comprenant le dossard, le ravitaillement solide de l'arrivée le repas, les ravitaillements liquides et solides de course, un cadeau d'accueil et un tee-shirt finisher.

4 / Le Trail du Vallon 24 Km 1400m de D+ Formule à 30€ (35 € après le 05/05/2024) : comprenant le dossard, le ravitaillement solide de l'arrivée, les ravitaillements liquides et solides de course, un cadeau d'accueil et un tee-shirt finisher.

5 / La Vallouise : 11 Km 350m de D+ Formule à 15 €. Comprenant le dossard, les ravitaillements liquides et solides, un cadeau d'accueil et un tee-shirt finisher.

Article 4 : LES PARCOURS

1ère épreuve : la Trans'Ecrins 58 km 3600m+ et le Duo : Un parcours remanié en 2024 à cause de l'enneigement. Elle enchaînera le tracé des deux parcours Trail du Vallon et trail des Ecrins avec les crêtes de Reycharde le vallon de Narreyroux, la tête d'Oréac. En 2eme partie le parcours ira vers le col de Vallouise pour basculer à l'adret à Coste Blaou, et ensuite un beau single vous emmènera vers Ailefroide, portes du Parc National des Ecrins. Au pied du Pelvoux vous basculerez en vallée, avant de remonter vers le village de Puy Aillaud, belvédère sur la vallée de la Vallouise.

2ème épreuve : le Trail des Ecrins 34 km 2200m+ : Parcours remanié en 2024 à cause de l'enneigement : véritable trail en montagne. Avec un départ de Vallouise, le parcours ira vers le col de Vallouise pour basculer à l'adret à Coste Blaou, et ensuite un beau single vous emmènera vers Ailefroide, portes du Parc National des Ecrins. Au pied du Pelvoux vous basculerez en vallée, avant de remonter vers le village de Puy Aillaud, belvédère sur la vallée de la Vallouise.

3ème épreuve : le trail du Vallon 24 km et 1400m+, départ de Vallouise , direction les crêtes de Reycharde via le vallon de Narreyroux, passage par la tête d'Oréac et retour par le sentier des Lutins via Puy st Vincent 1400 Départ Samedi 15 juin de Vallouise à 08h00.

4ème épreuve : la Vallouissette 11km et 350m+ de dénivelé, parcours en boucle autour du village de Vallouise et dans la vallée de l'Onde, épreuve ouverte aux marcheurs. Départ Samedi 15 juin de Vallouise à 18h00

Equipement obligatoire pour la Trans'Ecrins , le Trail des Ecrins et le Duo : Réserve d'eau d'au moins 1 litre, veste imperméable avec capuche, couverture de survie, sifflet et suivant les conditions météo gant bonnet et collant peuvent devenir obligatoires.

Trail du Vallon : Réserve d'eau d'au moins 1 litre , veste imperméable avec capuche et sifflet.

La Vallouissette : une réserve d'eau de 50cl est conseillée.

Attention les bâtons de marche doivent être fixés sur le sac au départ ou pliés , il est interdit de partir sans bâton et d'en récupérer sur le parcours ou de partir avec et les déposer avant l'arrivée.

Aucun gobelet plastique ne sera distribué sur l'évènement.

Article 5 : REMISE DES DOSSARDS

Les dernières inscriptions (si dossards disponibles) et retraits des dossards auront lieu à l'accueil du Grand Trail des Ecrins à Vallouise, le vendredi 14 juin de 18h à 21h, le Samedi 15 juin de 5h00 à 8H00 et de 15H30 à 17H30 pour la Vallouissette.

Majoration des inscriptions à partir du 05/05/2024 pour la Trans'Ecrins, le Trail des Ecrins, le Duo, le Trail du Vallon et sur place pour la Vallouissette.

Limitation des dossards : La Trans'Ecrins: 200 dossards Le Trail des Ecrins : 200 dossards Le Duo 100 dossards(50 équipes) Le Trail du Vallon : 300 dossards La Vallouissette: 200 dossards.

Article 6 : ASSISTANCE

Des postes de ravitaillements à Vallouise , PSV côte 2000 et Chambrand liquide et solide ,(un poste liquide dans la réserve naturelle des Partias) de contrôle et de sécurité seront installés le long des différents parcours, voir plan ci-joint.

Article 7 : BARRIÈRES HORAIRES

Des barrières horaires seront mises en place par le directeur de course, tout concurrent n'ayant pas pointé à ces barrières horaires sera arrêté et rapatrié à l'arrivée, en navette. Ceux ci ne seront pas classés.

BARRIERES HORAIRES

Trail du Vallon Pusterle CP 11 = 12H30

GTE ravito Vallouise CP 16 = 12H00

GTE et TSE Coste Blaou CP 25 = 14H00

GTE et TSE Ravitaillement Ailefroide CP 30= 16H00

GTE et TSE derrière Bergerie CP 34 = 17H30

Article 8 : SÉCURITÉ

Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule motorisé ou non. Parcours balisé et fléchage au sol par peinture aérosol biodégradable sur route uniquement , serre file sur tous les parcours.

En cas de conditions météorologiques ou nivologiques défavorables ou autres, le directeur de course se réserve le droit de modifier ou interrompre l'épreuve (même en cours), ainsi que les barrières horaires. Les engagements restent acquis. **Priorité à la sécurité pour tous !!!**

Article 9 : MÉTÉO

En cas de conditions météorologiques ou nivologiques défavorables ou autres, le directeur de course se réserve le droit de modifier ou interrompre l'épreuve (même en cours), ainsi que les barrières horaires. Les engagements restent acquis.

Priorité à la sécurité pour tous !!!

Article 10 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant, et cède donc son droit à l'image dans le cadre de la promotion de la compétition sur tout support de communication.

Article 11 : RÉCOMPENSES

Pour tous les coureurs : La Trans'Ecrins et le Duo: les ravitaillements solides à PSV côte 2000 , Vallouise et aux Choulières, un ravitaillement eau à Ailefroide, 1 lot à l'inscription, 1 lot finisher ou autre à tous les arrivants ainsi que les soins kiné.

Le Trail des Ecrins : Ravitaillement solide aux choulières et arrivée Vallouise. point d'eau à Ailefroide, 1 lot à l'inscription, 1 lot finisher ou autre à tous les arrivants ainsi que les soins kiné.

Le Trail du Vallon : Les ravitaillements solides à PSV côte 2000 et Vallouise, 1 lot à l'inscription, 1 lot finisher ou autre à tous les arrivants ainsi que les soins kiné.

La Vallouisette : Les ravitaillements liquides et solides, 1 lot à l'inscription, 1 lot à tous les arrivants.

Pour les récompenses podiums : nous récompensons le premier de chaque catégories : cadet, juniors, espoirs, séniors, M1, M2, M3, M4, M5 , M6 , M7, M8 hommes et femmes. (Pas de classement marcheurs.), et le podium scratch hommes et femmes pour chaque épreuve.

Article 12 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de : Absence de dossard –Falsification de dossard – Retard au départ de la compétition – Absence de l'équipement obligatoire – Non pointage aux postes de contrôles –Dépassement des temps maximum autorisés aux postes de contrôle – Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus) – Refus de se faire examiner par un médecin – Ravitaillement en dehors des zones prévues. Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire oralement auprès du 1er poste de contrôle rencontré et par écrit à l'arrivée auprès du directeur de course.

Des postes de contrôle de matériel inopinés pourront être mis en place par l'organisation à d'autres endroits que les postes de secours ou autres. ¼ d'heure de pénalité par matériel manquant sera appliqué. Rappel ; Il est formellement interdit de couper les sentiers afin d'éviter l'érosion et la dégradation des sites naturels traversés, le non respect de cette consigne pourra entraîner une disqualification en particulier dans la réserve naturelle des Partias.

Article 13 : CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Article 14 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la FFA. Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 15 : ANNULATION

Aucun remboursement ne sera effectué, seul un avoir sera proposé et utilisable pour le trail 2025, sur présentation d'un certificat médical ou autre, la demande devra être effectuée au plus tard 10 jours avant l'épreuve 2024.

Article 16 : données personnelles - RGPD

Les données collectées sur acceptation du coureur lors de l'inscription servent à envoyer de l'information concernant la course avant et après, elles sont conservées 24 mois. Sur simple demande, ces données peuvent être rectifiées ou supprimées.